

Compte rendu de séance

Séance du 13 Septembre 2016

L' an 2016 et le 13 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel Maire,

Présents : Mrs: POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, VERNHES DOMINIQUE, DA SILVA Norbert, CHANTEAU Jean-Claude, GOUEFFON Hubert,
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia,

Absent excusé : Mr MESLAND Olivier (Pouvoir à Mr POINCLOUX)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/09/2016

Date d'affichage : 15/09/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 15/09/2016

et publication ou notification
du : 15/09/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine ensuite les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2016-031 : Décision modificative budgétaire n° 2 BP COMMUNE

Vu l'imputation erronée pour le paiement d'une facture d'investissement concernant la cession et droit d'utilisation du logiciel SEGILOG,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : De prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement, en dépenses :

A l'article 2183 pg 201501 "Informatique"

- 1 860.00 €

Vers l'article 2051 pg 201501 "Informatique"

+ 1 860.00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° 2016-032 : Décision modificative budgétaire n° 3 BP COMMUNE

Vu la délibération n° 2016-030 du 11/07/16 autorisant le Maire à contracter un emprunt pour le marché "bordures de trottoirs",

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : De prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement, en recettes :

A l'article 1641 "Emprunt) + 45 000.00 €

Section d'investissement, en dépenses :

A l'article 1641 (remboursement capital emprunt) + 10 000.00 €

A l'article 2151 pg 201503 "bordures de trottoirs" + 20 000.00 €

A l'article 2313 pg 201601 "Accessibilité" + 15 000.00 €

Section de fonctionnement, en dépenses :

A l'article 66111 (remboursement des intérêts d'emprunt) + 50.00 €

A l'article 627 (frais de dossier) + 100.00 €

A l'article 60633 (fournitures de voirie) - 150.00 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

3) Délibération n° 2016-033 : Approbation du rapport sur l'eau potable 2015

Chaque année, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Vu l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau, destiné notamment à l'information des usagers,
Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2015.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site officiel conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

II- AFFAIRES DIVERSES :

* **Travaux rue de la Billoterie à Teillay-Saint-Benoist** : Mr CHANTEAU fait un bref compte rendu sur les travaux à envisager chez un particulier qui a subi les inondations dans sa maison en juin dernier. Il informe qu'une tranchée doit être creusée pour pouvoir évacuer les eaux de pluies et éviter qu'elles retombent dans son habitation.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de Mr CHANTEAU décide de demander un devis auprès de l'entreprise BALLOT pour pouvoir chiffrer les travaux et avant tout connaître les normes à respecter puis d'en rediscuter au prochain conseil.

* Le Maire informe le conseil que le nouveau photocopieur couleur est installé à la mairie et que les anciens matériels (photocopieur noir et blanc ainsi que l'imprimante couleur) sont à vendre.

Le conseil après réflexion décide de fixer les montants comme suit :

- photocopieur rex rotary MP 2000 noir et blanc : 200.00 €
- imprimante couleur Brother : 100.00 €

Le Maire propose d'informer les administrés de ces ventes par le biais du site internet de la commune avant de distribuer des prospectus dans les boîtes aux lettres. Ce matériel est disponible en mairie, les personnes intéressées ou désirant des informations peuvent venir en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat soit : les mardis de 16h30 à 18h30 ou jeudis de 9h30 à 11h30.



* **Travaux Rue du Bas Cottereau** : Le revêtement de la rue du Bas du Cottereau a été refait dans sa partie la plus abîmée par l'entreprise Enroplus. Les travaux ont commencés le 13 septembre pour une durée d'une journée.

La qualité de la route ne doit pas inciter à une vitesse excessive sur cette portion qui se trouve en agglomération et donc limitée à 50 km/heure.

* Le conseil municipal dresse le bilan de l'organisation de la fête du 14 juillet 2016. Petits et grands se sont retrouvés ce 14 juillet pour participer à divers jeux. La traditionnelle distribution de livres aux élèves de l'école maternelle et primaire et pour cette année un bon d'achat pour les élèves entrant en 6ème l'an prochain, s'est déroulée pour la plus grande satisfaction de tous.

* **COFEL**: Le Maire donne lecture d'un courrier de la COFEL (Comité Féminin du Loiret) qui pour la 12ème année consécutive sollicite les communes qui désirent participer à une action de santé publique en octobre, mois de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein en éclairant ou en décorant un de leurs monuments publics en rose. Les membres du conseil décident de se réinscrire dans cette démarche et s'engagent à éclairer l'église de Teillay-Saint-Benoist du **1er au 31 octobre 2016**. Pour sensibiliser la population, il est demandé au COFEL des affiches (1 pour chaque commune).

* **Aire de jeux** : Les membres du conseil dressent le bilan positif sur la fréquentation intense de l'aire de jeux depuis son installation.

* Mr CHANTEAU fait le compte rendu de la réunion du mercredi 7 septembre à Dadonville, organisée par Mme la Sous-Préfète de Pithiviers.

* **Site internet** : Le Maire remercie Mr CHANTEAU pour la tenue et la mise à jour des informations utiles du site internet de la Mairie.

* L'Association "**Ensemble pour la vie - Courir pour Curie**" organise, comme chaque année, une marche en faveur de la recherche contre le cancer de l'Institut Curie. Le départ est fixé au samedi 17 septembre, sur le parking de la Mairie de Crottes-en-Pithiverais à 9h30. Le verre de l'amitié clôturera cette manifestation.

* **Visite du site Bégéval** : Mr VERNHES fait le compte rendu de cette visite intéressante qui a eu lieu le 5 septembre dernier, visite proposée par la commune à ses habitants.

* Le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire du 13 septembre à Jouy-en-Pithiverais.

* Le Maire informe le conseil que la cabine téléphonique doit être retirée prochainement. France télécom attendait la réception des arrêtés de voirie signés par le Maire, les autorisant à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés : "suppression de la cabine téléphonique Rue du Moulin".

* L'entreprise Forgeard est intervenue à l'église de Teillay. Les lampes des projecteurs ont été retirées pour être envoyées en réparation.

III - TOUR DE TABLE :

* Mme PILLOY informe qu'un bon coup de nettoyage a été fait à l'église de Crottes avec l'aide des conseillers.

* Mr DA SILVA demande qu'un radiateur soit installé en hors gel dans la sacristie de l'église de Crottes. Le Maire n'y voit aucun inconvénient;

* Mr GOUÉFFON informe qu'une marche est organisée dimanche 18 septembre, départ prévu à l'église de Teillay.

* Mr CHANTEAU souligne que la mairie de Teillay est de plus en plus humide et que le problème ne va pas s'arranger si les locaux ne sont pas chauffés.

Il informe que la peinture sur le monument aux morts de Teillay est terminée.

* Mr VERNHES souhaite savoir si le radar pédagogique fonctionne correctement car il n'indique pas la bonne vitesse lorsque les véhicules passent devant. Le Maire informe qu'il faut vérifier le paramétrage de celui-ci.

* Le Maire clôture le tour de table en informant qu'il va relancer l'employé communal pour retapper le panneau de Teillay pour que celui-ci puisse être remis en place.

IV - DATE A RETENIR :

- Prochain conseil municipal : Lundi 24 Octobre à 20h30.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 20/09/2016

Le Maire
Daniel POINCLoux

